



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 26 février 2024 à 20 h 30

### Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 26 février 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Matthieu Baissade, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, Gilles Méjean, Bruno Durand, Guillaume Alba et Mesdames Amandine Lerond-Pluquet, Nadège Leblond.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Mme Charlotte Martin pouvoir à Mr Matthieu Baissade

Mme Céline Durand pouvoir à Mr Bruno Durand

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 36

**Date de convocation : 20 février 2024**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présent : 11**

**Nombre de votant : 14**

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du PV de la séance du 19 janvier 2024.**
- 2. Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2024.**
- 3. Réalisation d'un audit énergétique bâtiment Mairie - SMEG.**
- 4. Réalisation d'un audit énergétique bâtiment cantine APC-SMEG.**
- 5. Approbation de la dénomination des voies dans le cadre de l'adressage de la commune.**
- 6. Autorisation à Mr le Maire de signer l'acte de servitude avec ENEDIS.**

7. Avenant Sud-Est Traiteur.
8. Désignation d'un représentant au CNAS.
9. Convention avec le CDG 30 Service prévention.

**Point 1 : Approbation du PV de la séance du 19 janvier 2024.**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 19 janvier 2024.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 19 janvier 2024, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 14                      Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Point 2 : Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2024.**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 23 janvier 2024.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 23 janvier 2024, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 12                      Contre : 0**  
**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 3 : Réalisation d'un audit énergétique bâtiment Mairie - SMEG.**

Mr le Maire rappelle au conseil qu'on avait déjà parlé d'un audit sur les bâtiments communaux, il pensait pouvoir faire qu'un seul audit sur l'ensemble des bâtiments, mais cela n'est pas possible.

Il y aura donc 2 audits un pour le Bâtiment Mairie/Ecole et l'autre sur le bâtiment Cantine/Poste.

Il nous propose de nous prononcer sur l'audit Mairie/Ecole pour un montant de 1050 € TTC à la charge de la municipalité.

Mr Florent Cuvillier demande si pendant l'audit, ils regardent tout, isolation toiture, fenêtres ?

Mr le Maire répond que tout est vérifié.

Mr Serge Semenoff précise que la surface des bâtiments dépasse la taille requise pour un audit et c'est pour cela que l'on doit en faire 2, il indique que cet audit est nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions de l'aide à la rénovation énergétique.

Mr Guillaume Alba demande si on a une idée du délai de démarrage de cet audit ?

Mr le Maire répond qu'il pense 1<sup>er</sup> trimestre, bien qu'il indique que le SMEG va faire appel à un cabinet d'étude.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques, des questions.

Pas de remarques, pas de questions.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la réalisation d'un audit énergétique bâtiment Mairie - SMEG, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Point 4 : Réalisation d'un audit énergétique bâtiment cantine APC-SMEG.**

Mr le Maire présente l'audit pour le bâtiment Cantine/Poste pour un montant de 700 € TTC à la charge de la municipalité.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la réalisation d'un audit énergétique bâtiment cantine APC-SMEG, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Point 5 : Approbation de la dénomination des voies dans le cadre de l'adressage de la commune.**

Mr le Maire indique que le conseil a reçu le compte-rendu de la commission, ainsi que le rapport d'audit concernant l'adressage sur la commune. Il rappelle que nous avons jusqu'au mois de juin pour se mettre en conformité par rapport à l'adressage.

Il y avait quelques erreurs surtout dans les hameaux (Mas), il y avait aussi quelques doublons dans le village.

Mr Serge Semenoff précise que cette obligation nationale va permettre à des habitants de la commune d'enfin pouvoir se raccorder à la fibre. En effet, si l'adresse n'est pas répertoriée cela pose quelques problèmes de localisation pour l'administration, les services commerciaux ou encore les pompiers.

Mme Nadège Leblond demande si des numéros vont être attribués au niveau des Mas ?  
Mr Serge Semenoff répond que des numéros vont être mis, dans le village, il y aura des numéros à l'habitation, et dans les zones plus espacées (hameaux), cela sera une numérotation métrique.

Mr Bruno Durand demande si le projet a été soumis au gens, sous forme de concertation publique ?

Mr Serge Semenoff, indique que non, mais précise qu'il y a eu une concertation auprès de quelques anciens de la commune afin d'avoir une dénomination cohérente, en utilisant des noms d'usage du patrimoine communal.

Mr Durand indique qu'il aurait préféré que la population en soit informée au préalable.

Mme Amandine Pluquet-Lerond demande si on peut les informer avant la décision finale ?

Mr le Maire répond non.

Mr Leblond indique qu'à sa connaissance une concertation publique était recommandé, la commission a fait appel à des administrés pour finaliser ses choix ce qui est une petite concertation, elle indique aussi qu'on aurait pu faire passer l'information au préalable via le site de la commune.

Mr Semenoff indique que vu le peu de voies à renommer cela ne semblait pas problématique, il y a eu une petite concertation, mais non-officielle.

Mr Durand propose de mettre ce projet en ligne sur le site web et de reporter le vote au prochain conseil, vu qu'on a un délai jusqu'au mois de juin !

Mr le Maire précise qu'en cas de problème l'adressage peut être à nouveau modifié par délibération du conseil municipal.

Mr Semenoff précise que la dénomination des rues et l'adressage en général reste de la compétence de la municipalité, il nous sera donc toujours possible de revenir dessus si problème il y a.

Une concertation a été faite auprès des habitants des zones concernés.

Mr le Maire indique que la remarque est pertinente, et que s'il y avait eu plus d'habitants de concernés, il y aurait pu avoir une réunion publique et sur le site.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la dénomination des voies dans le cadre de l'adressage de la commune, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 6 : Autorisation à Mr le Maire de signer l'acte de servitude avec ENEDIS.**

Mr le Maire indique que dans le quartier du Devois de Long la société ENEDIS doit faire un raccordement à un boîtier électrique, pour cela, ils doivent passer sur le domaine public. Mr le Maire doit signer avec ENEDIS un acte de servitude.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques, des questions.  
Pas de remarques, pas de questions.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'autorisation à Mr le Maire de signer l'acte de servitude avec ENEDIS, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 7 : Avenant Sud-Est Traiteur.**

Mr le Maire indique que nous devons signer l'avenant avec la société Sud -Est Traiteur quant à l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire. Il précise que la commission scolaire doit travailler dessus, en effet, il nous propose de voter l'avenant d'augmentation du prix tout en nous indiquant qu'il ne sera pas répercuté sur les prix du ticket pour le moment.

Mr Serge Semenoff précise que pour le moment la commune prendra à sa charge la différence de tarif ceci afin de ne pas augmenter le prix du ticket en cours d'année.

Suite à des retours négatifs de parents et sachant que le contrat qui nous lie à la société Sud-Est Traiteur prend fin en juin, la commission des affaires scolaire va travailler dessus afin de définir un nouvel axe au sujet de la restauration scolaire pour la rentrée 2024/2025. (Tarifs, proximités)

Mr le Maire indique que le coût de la différence, à la charge de la commune, sur les tickets de cantines jusqu'à la fin de l'année scolaire reviendrait à environ 1000 €.

Mr le Maire propose de voter l'avenant Sud-Est Traiteur, sans répercussion sur le prix de vente du ticket de cantine.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'Avenant Sud-Est Traiteur, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 8 : Désignation d'un représentant au CNAS.**

Mr le Maire propose de voter un représentant au Comité National d'Action Sociale, qui est le « comité d'entreprise de la fonction publique territoriale », il y a une réunion par an.

Mr Daniel Teissonnière se propose.

Pas d'autre candidat.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la désignation d'un représentant au CNAS, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 9 : Convention avec le CDG 30 Service prévention.**

Mr le Maire propose de voter la convention avec le centre de gestion concernant le service Prévention. (Risques professionnels)

Mr le Maire demande s'il y a des remarques, des questions.

Pas de remarques, pas de questions.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la convention avec le CDG 30 Service prévention, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Fin du Conseil Municipal à 21 h 13**

**Remarque de Mr Bruno Durand en date du mercredi 06 mars :**

Il y a une erreur dans le compte-rendu : Céline et moi nous sommes abstenus sur la validation des deux précédents comptes-rendus pour la simple raison que nous n'étions pas présents lors de ces séances. Cette abstention est indiquée seulement pour le second. D'une façon générale, il n'y a aucun sens à ce que des conseillers absents votent un compte-rendu.

Le Maire, Michel Fougaïrolle.



La secrétaire de Séance, Nadège Leblond.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'N. Leblond', is written over the page.